

Communiqué de presse

Date : 8 décembre 2020 Embargo : aucun

Nouvelle application pour mettre en garde les consommateurs contre les produits dangereux

Plusieurs services de l'administration fédérale s'associent pour lancer une application destinée au rappel des produits dangereux. L'application « RecallSwiss » informe ses utilisateurs des avis de sécurité émis par les autorités. Quant au système « Notification des produits dangereux », qui permet aux consommateurs de signaler des produits potentiellement dangereux via une procédure en ligne, il a été mis à jour et simplifié.

Lorsque des produits s'avèrent dangereux, les responsables de la mise sur le marché et les autorités compétentes peuvent alerter la population en diffusant des mises en garde publiques, des rappels de produits ou des alertes de sécurité. Plusieurs facteurs ont entraîné une nette augmentation du nombre d'avis de sécurité émis ces dernières années.

Désormais, ces avis de sécurité seront publiés de manière centralisée via l'application « RecallSwiss ». Cette application, qui tient compte de l'importance accordée aujourd'hui aux médias numériques, s'adresse à tous les consommateurs en Suisse. Elle propose notamment les fonctionnalités suivantes :

- une fonction qui permet de cibler la recherche d'informations concernant la sécurité, p. ex. pour vérifier si un produit donné a fait l'objet d'un rappel;
- la possibilité de s'abonner à un service d'alerte (notifications push).

L'application est disponible sur www.recallswiss.admin.ch. Elle peut directement être téléchargée et installée sur un ordinateur ou un appareil mobile depuis l'adresse www.recallswiss.admin.ch/install. Il est possible de s'abonner au service d'alerte sur www.recallswiss.admin.ch/alert.



Les produits dangereux sont également identifiés à la suite de notifications de la population. L'application permet aux consommateurs d'accéder au système « Notification des produits dangereux ». Les notifications sont ensuite transmises par voie électronique directement aux autorités compétentes.

Un outil « Recherche de l'autorité compétente » a en outre été mis au point afin que les consommateurs et les entreprises puissent trouver en quelques clics quelle est l'autorité compétente pour un produit donné.

Parmi les services administratifs qui ont contribué à la conception de l'application et du système de notification on trouve notamment l'OFSP, l'OFT, l'OFEN, le BFC, l'OSAV, l'ESTI, le METAS et le SECO.

Liens

Application « RecallSwiss »:

http://www.recallswiss.admin.ch

Système « Notification des produits dangereux » :

- FR: www.seco.admin.ch/notification-produits-dangereux
- DE: www.seco.admin.ch/meldung-gefaehrlicher-produkte
- IT: www.seco.admin.ch/notifica-prodotti-pericolosi

Formulaire « Notification des produits dangereux » pour les consommateurs :

- FR: www.seco.admin.ch/notification-c
- DE: www.seco.admin.ch/meldung-k
- IT: www.seco.admin.ch/notifica-c

Recherche de l'autorité compétente :

- FR: www.seco.admin.ch/recherche-autorite / www.seco.admin.ch/finder-fr
- DE: www.seco.admin.ch/behoerdenfinder/www.seco.admin.ch/finder-de
- IT: www.seco.admin.ch/ricerca-autorita / www.seco.admin.ch/finder-it



Documents joints au communiqué de presse

- Aide-mémoire sur les rappels de produits
- Aide-mémoire sur l'application « RecallSwiss »
- Aide-mémoire sur la notification de produits dangereux

Renseignements:

Communication SG-DEFR +41 58 462 20 07 info@gs-wbf.admin.ch